



Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

La Présidente de Provence Alpes Agglo a prescrit par arrêté N°142-20250704 en date du 7 juillet 2025 l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).  
Le projet de SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 17 juillet 2025.

**L'enquête publique se déroulera du mardi 19 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 août 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.**

Le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné M. Alex SICILIANO, Président de la commission d'enquête, Mme Michèle TEYSSIER et M. Yvon DUCHÉ, commissaires enquêteurs et M. Gérard PICARD, commissaire enquêteur suppléant.  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne (18, place d'Armes), également lieux de permanence.

**Le dossier sera également consultable :**

- En ligne, sur le site internet de Provence Alpes Agglo : <https://www.provencealpesagglo.fr/projet-de-sco-arrête/>
- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374>
- Sur un poste informatique disponible en mairies de Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne

**Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne ou les adresser :**

- Par écrit (date de réception faisant foi), au siège de Provence Alpes Agglo :  
À l'attention de la commission d'enquête SCoT  
Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo  
Enquête publique SCoT  
4 rue Klein, 04000 DIGNE-LES-BAINS ;
  - En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> ;
  - Par courriel, à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr)
- Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> et donc visibles par tous.

Un des trois commissaires-enquêteurs précités recevra le public, sans rendez-vous, aux lieux, dates et heures suivantes :

| Lieu  | Dates                      | Heures        |
|---|----------------------------|---------------|
| <b>Mairie de Digne-les-Bains</b>            | Mardi 19 août 2025         | 9h00 à 12h00  |
|   | Mercredi 27 août 2025      | 9h00 à 12h00  |
|   | Jeudi 11 septembre 2025    | 14h00 à 17h00 |
|   | Vendredi 19 septembre 2025 | 14h00 à 17h00 |
| <b>Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban</b> | Mardi 19 août 2025         | 9h00 à 12h00  |
|   | Mercredi 27 août 2025      | 9h00 à 12h00  |
|   | Lundi 8 septembre 2025     | 14h00 à 17h00 |
|   | Jeudi 18 septembre 2025    | 14h00 à 17h00 |
| <b>Mairie de Moustiers-Sainte-Marie</b>     | Mercredi 20 août 2025      | 9h00 à 12h00  |
|   | Jeudi 28 août 2025         | 14h00 à 17h00 |
|   | Jeudi 4 septembre 2025     | 9h00 à 12h00  |
|   | Vendredi 19 septembre 2025 | 14h00 à 17h00 |
| <b>Mairie de Seyne (18, place d'Armes)</b>  | Mardi 19 août 2025         | 14h00 à 17h00 |
|   | Mercredi 27 août 2025      | 14h00 à 17h00 |
|   | Jeudi 11 septembre 2025    | 9h00 à 12h00  |
|   | Vendredi 19 septembre 2025 | 14h00 à 17h00 |

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le président de la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre le rapport et les conclusions motivées de ladite commission à la Présidente de Provence Alpes Agglo. Ces documents seront consultables en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne, et sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglo pourra approuver la procédure.

Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'ouverture de l'enquête publique seront affichés au siège de Provence Alpes Agglo, dans les mairies des 46 communes membres de la communauté d'agglomération, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service aménagement de l'espace de Provence Alpes Agglo, par téléphone, au 06/84/84/57/43 (M. Raphaël VERA) ou au 06/40/96/96/55 (Mme Elsa CREPON) ou par courriel : [epscot@provencealpesagglo.fr](mailto:epscot@provencealpesagglo.fr)



Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

La Présidente de Provence Alpes Agglo a prescrit par arrêté N°142-20250704 en date du 7 juillet 2025 l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).  
Le projet de SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 17 juillet 2025.

**L'enquête publique se déroulera du mardi 19 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.**

Le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné M. Alex SICILIANO, Président de la commission d'enquête, Mme Michèle TEYSSIER et M. Yvon DUCHÉ, commissaires enquêteurs et M. Gérard PICARD, commissaire enquêteur suppléant.  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne (18, place d'Armes), également lieux de permanence.

**Le dossier sera également consultable :**

- En ligne, sur le site internet de Provence Alpes Agglo : <https://www.provencealpesagglo.fr/projet-de-scot-arrete/>
- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374>
- Sur un poste informatique disponible en mairies de Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne

**Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne ou les adresser :**

- Par écrit (date de réception faisant foi), au siège de Provence Alpes Agglo :

À l'attention de la commission d'enquête SCoT

Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo

Enquête publique SCoT

4 rue Klein, 04000 DIGNE-LES-BAINS ;

- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> ;

- Par courriel, à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> et donc visibles par tous.

Un des trois commissaires-enquêteurs précités recevra le public, sans rendez-vous, aux lieux, dates et heures suivantes :

| Lieu  | Dates  | Heures  |
|---|--|---|
| <b>Mairie de Digne-les-Bains</b>            | Mardi 19 août 2025<br>Mercredi 27 août 2025<br>Jeudi 11 septembre 2025<br>Vendredi 19 septembre 2025 | 9h00 à 12h00<br>9h00 à 12h00<br>14h00 à 17h00<br>14h00 à 17h00  |
| <b>Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban</b> | Mardi 19 août 2025<br>Mercredi 27 août 2025<br>Lundi 8 septembre 2025<br>Jeudi 18 septembre 2025     | 9h00 à 12h00<br>9h00 à 12h00<br>14h00 à 17h00<br>14h00 à 17h00  |
| <b>Mairie de Moustiers-Sainte-Marie</b>     | Mercredi 20 août 2025<br>Jeudi 28 août 2025<br>Jeudi 4 septembre 2025<br>Vendredi 19 septembre 2025  | 9h00 à 12h00<br>14h00 à 17h00<br>9h00 à 12h00<br>14h00 à 17h00  |
| <b>Mairie de Seyne (18, place d'Armes)</b>  | Mardi 19 août 2025<br>Mercredi 27 août 2025<br>Jeudi 11 septembre 2025<br>Vendredi 19 septembre 2025 | 14h00 à 17h00<br>14h00 à 17h00<br>9h00 à 12h00<br>14h00 à 17h00 |

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le président de la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre le rapport et les conclusions motivées de ladite commission à la Présidente de Provence Alpes Agglo. Ces documents seront consultables en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne, et sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglo pourra approuver la procédure.

Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'ouverture de l'enquête publique seront affichés au siège de Provence Alpes Agglo, dans les mairies des 46 communes membres de la communauté d'agglomération, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service aménagement de l'espace de Provence Alpes Agglo, par téléphone, au 06/84/84/57/43 (M. Raphaël VERA) ou au 06/40/96/96/55 (Mme Elsa CREPON) ou par courriel : [epscot@provencealpesagglo.fr](mailto:epscot@provencealpesagglo.fr)

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : PROV44920, N°9429401 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**La Provence**

Edition : La Provence 04

Date de parution : 17/07/2025

Fait à Marseille, le 11 Juillet 2025

Théophile Monnier Gérant



Eurosud Provence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Le tarif des annonces légales est déterminé par arrêté ministériel révisé chaque année.



---

## ERRATUM

---

Concernant l'annonce légale de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, il fallait lire : "L'enquête publique se déroulera du mardi 19 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs."

---

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : PROV44849, N°9429345 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**La Provence**

Edition : La Provence 04

Date de parution : 10/07/2025

|               |             |
|---------------|-------------|
| Parution :    | 884,14 € HT |
| LOGO :        | 70,00 € HT  |
| Montant TVA : | 190,83 €    |
| Total TTC :   | 1 144,97 €  |

Fait à Marseille, le 8 Juillet 2025

Théophile Monnier Gérant



Eurosud Provence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Le tarif des annonces légales est déterminé par arrêté ministériel révisé chaque année.



Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La Présidente de Provence Alpes Agglo a prescrit par arrêté N° 142-20250704 en date du 7 juillet 2025 l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le projet de SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 17 juillet 2025.

L'enquête publique se déroulera du mardi 19 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 août 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné M. Alex SICILIANO, Président de la commission d'enquête, Mme Michèle TEYSSIER et M. Yvon DU-CHE, commissaires enquêteurs et M. Gérard PICARD, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne (18, place d'Armes), également lieux de permanence.

Le dossier sera également consultable :

- En ligne, sur le site internet de Provence Alpes Agglo : <https://www.provencealpesagglo.fr/projet-de-scot-arrete/>
- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374>
- Sur un poste informatique disponible en mairies de Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne ou les adresser :

- Par écrit (date de réception faisant foi), au siège de Provence Alpes Agglo :

A l'attention de la commission d'enquête SCoT  
Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo  
Enquête publique SCoT  
4 rue Klein, 04000 DIGNE-LES-BAINS ;

- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> ;

- Par courriel, à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> et donc visibles par tous.

Un des trois commissaires-enquêteurs précités recevra le public, sans rendez-vous, aux lieux, dates et heures suivantes :

- **Mairie de Digne-les-Bains**  
Mardi 19 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 27 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 11 septembre 2025 de 14h00 à 17h00  
Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban**  
Mardi 19 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 27 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Lundi 8 septembre 2025 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 18 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Moustiers-Sainte-Marie**  
Mercredi 20 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 28 août 2025 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 4 septembre 2025 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Seyne (18, place d'Armes)**  
Mardi 19 août 2025 de 14h00 à 17h00  
Mercredi 27 août 2025 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 11 septembre 2025 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le président de la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre le rapport et les conclusions motivées de ladite commission à la Présidente de Provence Alpes Agglo. Ces documents seront consultables en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne, et sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglo pourra approuver la procédure.

Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'ouverture de l'enquête publique seront affichés au siège de Provence Alpes Agglo, dans les mairies des 46 communes membres de la communauté d'agglomération, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service aménagement de l'espace de Provence Alpes Agglo, par téléphone, au 06/84/84/57/43 (M. Raphaël VERA) ou au 06/40/96/96/55 (Mme Elsa CREPON) ou par courriel : [epscot@provencealpesagglo.fr](mailto:epscot@provencealpesagglo.fr)

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : PROV44864, N°9429359 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**La Provence**

Edition : La Provence 04

Date de parution : 21/08/2025

Fait à Marseille, le 11 Juillet 2025

Théophile Monnier Gérant



Eurosud Provence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Le tarif des annonces légales est déterminé par arrêté ministériel révisé chaque année.



Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La Présidente de Provence Alpes Agglo a prescrit par arrêté N° 142-20250704 en date du 7 juillet 2025 l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le projet de SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 17 juillet 2025.

L'enquête publique se déroulera du mardi 19 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné M. Alex SICILIANO, Président de la commission d'enquête, Mme Michèle TEYSSIER et M. Yvon DU-CHE, commissaires enquêteurs et M. Gérard PICARD, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne (18, place d'Armes), également lieux de permanence.

Le dossier sera également consultable :

- En ligne, sur le site internet de Provence Alpes Agglo : <https://www.provencealpesagglo.fr/projet-de-scot-arrete/>
- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374>
- Sur un poste informatique disponible en mairies de Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne ou les adresser :

- Par écrit (date de réception faisant foi), au siège de Provence Alpes Agglo :

A l'attention de la commission d'enquête SCoT  
Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo  
Enquête publique SCoT  
4 rue Klein, 04000 DIGNE-LES-BAINS ;

- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> ;

- Par courriel, à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> et donc visibles par tous.

Un des trois commissaires-enquêteurs précités recevra le public, sans rendez-vous, aux lieux, dates et heures suivantes :

- **Mairie de Digne-les-Bains**  
Mardi 19 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 27 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 11 septembre 2025 de 14h00 à 17h00  
Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban**  
Mardi 19 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Mercredi 27 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Lundi 8 septembre 2025 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 18 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Moustiers-Sainte-Marie**  
Mercredi 20 août 2025 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 28 août 2025 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 4 septembre 2025 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

- **Mairie de Seyne (18, place d'Armes)**  
Mardi 19 août 2025 de 14h00 à 17h00  
Mercredi 27 août 2025 de 14h00 à 17h00  
Jeudi 11 septembre 2025 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le président de la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre le rapport et les conclusions motivées de ladite commission à la Présidente de Provence Alpes Agglo. Ces documents seront consultables en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne, et sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglo pourra approuver la procédure.

Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'ouverture de l'enquête publique seront affichés au siège de Provence Alpes Agglo, dans les mairies des 46 communes membres de la communauté d'agglomération, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service aménagement de l'espace de Provence Alpes Agglo, par téléphone, au 06/84/84/57/43 (M. Raphaël VERA) ou au 06/40/96/96/55 (Mme Elsa CREPON) ou par courriel : [epscot@provencealpesagglo.fr](mailto:epscot@provencealpesagglo.fr)

**ERRATUM**

Dans le journal Haute Provence Info n°28 du 11 juillet 2025, concernant l'annonce légale de la Communauté d'Agglomération Provence alpes agglomeration sur le projet d'élaboration du schéma de Cohérence Territoriale parue il fallait lire : "L'enquête publique se déroulera du mardi 19 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs."